

Protéger les employés du secteur de la volaille de la grippe aviaire

AVERTISSEMENT !

Au cours d'une flambée de grippe aviaire, les employés du secteur de la volaille* peuvent tomber gravement malades ou mourir après être entrés en contact avec de la volaille infectée ou des équipements contaminés.

Tous les employés du secteur de la volaille et tous les propriétaires et exploitants d'établissements de volaille devraient prendre les mesures suivantes afin de se protéger contre la grippe aviaire :

Prenez les mesures suivantes AVANT une flambée de grippe aviaire :

1. Assurez-vous qu'un plan d'intervention contre la grippe aviaire a été élaboré en vue de compléter les mesures prises à l'échelle régionale, nationale et industrielle.
 - Utilisez les lignes directrices du CDC présentées dans la partie Alerte complète pour élaborer un plan d'intervention.
 - Sélectionnez un gestionnaire pour le plan d'intervention.
 - Coordonnez votre plan d'intervention contre la grippe aviaire avec les organismes nationaux de santé publique et animale appropriés.
 - Assurez-vous que les employés connaissent le plan d'intervention contre la grippe aviaire, ainsi que leurs responsabilités.
2. Respectez les pratiques de biosécurité afin de maintenir la grippe aviaire et les autres maladies en dehors de votre élevage de volailles :
 - Isolez votre élevage des environnements extérieurs.
 - Empêchez vos volailles d'entrer en contact avec des oiseaux sauvages et avec des sources d'eau qui pourraient être contaminées par des oiseaux sauvages.
 - Ne laissez entrer que les véhicules et les employés nécessaires dans la ferme et dans les poulaillers.
 - Fournissez des équipements et des vêtements de protection propres, ainsi que des locaux de désinfection pour les employés.
 - Nettoyez et désinfectez en profondeur les équipements et les véhicules qui arrivent à la ferme et en repartent. N'oubliez pas les pneus et les châssis.
 - N'empruntez pas d'équipement ou de véhicule provenant d'une autre ferme et ne prêtez pas les vôtres.
 - Évitez de vous rendre dans d'autres élevages de volaille.
 - Changez de chaussures et de vêtements avant de travailler avec vos animaux lorsque vous avez visité une autre ferme ou un marché d'animaux vivants
 - Ne ramenez pas à la ferme d'oiseaux ayant été en contact avec la chaîne de traitements conduisant à l'abattoir (en particulier, avec ceux provenant des marchés d'animaux vivants).
3. Familiarisez-vous avec les signes de la grippe aviaire chez la volaille.
 - Informez-vous des signes d'infection par le virus hautement pathogène H5N1 de la grippe aviaire chez la volaille :
 - Mort subite sans signes ni symptômes cliniques
 - Manque de coordination
 - Manque d'énergie et d'appétit
 - Œufs à coque souple ou déformée
 - Diminution de la production d'œufs
 - Décoloration violette des caroncules, de la crête et des pattes

- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
 - Diarrhée
 - Écoulement nasal
 - Toux et éternuement
4. Signalez immédiatement tout oiseau malade ou mourant!
 - Signalez immédiatement tout oiseau malade ou mourant au sein des populations de volailles domestiques aux autorités compétentes :
 - Appelez le ministère de l'Agriculture (USDA) sans frais au 1-866-536-7593.
 - Ou votre vétérinaire d'état ou son représentant local.
 - N'attendez pas avant de signaler des oiseaux malades ! Une détection précoce de la grippe aviaire est essentielle pour éviter sa propagation.
 5. Prenez connaissance des signes et des symptômes possibles de la grippe aviaire chez les humains infectés par le virus H5N1 hautement pathogène :
 - Fièvre
 - Toux
 - Difficultés respiratoires
 - Mal de gorge
 - Douleurs musculaires
 - Conjonctivite (rougeur et douleur au niveau des yeux et des paupières)
 - Diarrhée
 6. Envisagez de vous faire vacciner contre la grippe saisonnière actuelle.
 7. Formez les employés au sujet de toutes les lignes directrices et les recommandations présentées dans cette alerte.

Prenez les mesures suivantes AVANT une flambée de grippe aviaire :

1. Suivez le plan d'intervention contre la grippe aviaire.
2. Demandez à votre médecin qu'il vous prescrive des médicaments antiviraux.
3. Portez des vêtements de protection personnelle.
 - Portez les vêtements de protection personnelle suivants si vous êtes susceptible d'être exposé au virus de la grippe aviaire :
 - Vêtements d'extérieur (tabliers ou combinaisons)
 - Gants
 - Protection des pieds (bottes ou housses de bottes)
 - Protection pour la tête (capuche ou protection des cheveux)
 - Choisissez des vêtements de protection légers, imperméables et jetables.
 - Portez des gants imperméables, légers et jetables (gants de vinyle ou de nitrile, 2 à 12 mm d'épaisseur, par exemple) ou des gants résistants en caoutchouc de 18 mm d'épaisseur réutilisables après désinfection.
 - Utilisez des housses de bottes ou des bottes qui peuvent être réutilisées après désinfection.
 - Utilisez des protections jetables pour la tête et les cheveux.
4. Portez des protections oculaires.
 - Lorsque vous travaillez avec la volaille, portez des lunettes de sécurité sans aération ou avec aération indirecte, un respirateur avec masque facial complet ou un appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé avec masque ample ou casque et protection faciale.
 - Retirez les protections oculaires avec précaution pour empêcher les équipements contaminés d'entrer en contact avec les yeux, le nez ou la bouche.
5. Portez des appareils de protection respiratoire.
 - Portez un appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé approuvé par le NIOSH doté d'un filtre à particules, lorsque vous travaillez dans les poulaillers ou lorsque vous pouvez être exposé à de la volaille infecté ou à des équipements ou environnements contaminés par le virus.

- Utilisez un filtre à particules classé N-95 ou supérieur.
6. Respectez le programme de protection respiratoire écrit. Afin de s'assurer que les appareils respiratoires protègent adéquatement les employés de la grippe aviaire, prenez les mesures suivantes :
- Désignez une personne qualifiée pour surveiller le programme et pour répondre aux questions des employés.
 - Offrez aux employés des formations et des essais sur les appareils de protection respiratoire visant à assurer la parfaite étanchéité sûre et confortable pour le masque facial de l'appareil.
 - Conviez tous les employés susceptibles d'être exposés au virus de la grippe aviaire.
7. Protégez-vous lorsque vous retirez des vêtements ou des équipements de protection personnelle.
- Avec votre appareil de protection respiratoire, vos lunettes et vos gants, retirez tous les vêtements de protection personnelle.
- Placez les vêtements jetables dans un récipient sécurisé et approuvé[†] pour l'élimination.
— Placez les vêtements réutilisables dans un récipient sécurisé et approuvé pour le nettoyage et la désinfection.
- Retirez les gants et jetez-les dans un récipient sécurisé et approuvé pour les déchets biologiques dangereux.
- Lavez-vous minutieusement les mains avec de l'eau et du savon.
— Si aucune installation de lavage des mains n'est disponible, utilisez du savon sans eau ou un désinfectant à base d'alcool.
— L'utilisation régulière de savon sans eau ou de désinfectant à base d'alcool peut être très agressive pour la peau. Faites-y attention.
- Ensuite, retirez avec précaution vos lunettes, puis votre appareil de protection respiratoire.
- Lavez-vous minutieusement les mains avec de l'eau et du savon.
— Si aucune installation de lavage des mains n'est disponible, utilisez du savon sans eau ou un désinfectant à base d'alcool.
8. Veillez à avoir une bonne hygiène des mains (utilisation appropriée de gants, lavage des mains et désinfectants sans eau pour les mains) et à respecter les procédures de décontamination soulignées ici pour prévenir l'infection, évitez de rapporter les virus à domicile et empêcher le virus de se propager dans d'autres fermes.
9. Douchez-vous après la fin de votre période de travail et retirez tous les vêtements et équipements contaminés au travail.
- Douchez-vous sur votre lieu de travail ou dans une station de décontamination proche de votre lieu de travail.
 - Ne portez jamais de vêtements ou d'équipements contaminés en dehors des zones de travail.
10. Participez aux programmes de surveillance et de contrôle sanitaire.
- Assurez-vous qu'un programme de surveillance a été établi pour identifier les employés présentant des symptômes dans les 10 jours suivant leur exposition à des oiseaux infectés ou à des équipements et des environnements contaminés.
 - Consultez immédiatement un médecin pour les employés qui présentent l'un des symptômes suivants dans les 10 jours suivant leur exposition à des oiseaux infectés ou à des équipements et des environnements contaminés :
- Fièvre
 - Toux
 - Difficultés respiratoires
 - Mal de gorge
 - Douleurs musculaires
 - Conjonctivite (infections des yeux)
 - Diarrhée

- Avertissez les professionnels de santé qu'il est possible qu'une personne ait été exposée à la grippe aviaire avant l'arrivée du patient.
- Signalez immédiatement les cas humains suspectés aux superviseurs et aux autorités sanitaires locales.

* Les employés du secteur de la volaille qui peuvent être entrés en contact avec de la volaille, des équipements et des environnements contaminés par le virus de la grippe aviaire.

† Les récipients sécurisés et approuvés doivent (1) pouvoir être fermés, (2) être construits pour contenir tout type de contenu et empêcher la fuite des liquides au cours de la manipulation, du stockage, du transport ou de l'expédition, (3) être étiquetés ou accompagnés d'un code de couleur, et (4) être fermés après l'élimination, conformément à la norme relative aux pathogènes à diffusion hémotogène de l'OSHA du *Code of Federal Regulations* [29 CFR 1910.1030(d)(4)(iii)(B)].

For additional information, see ***NIOSH Alert: Protecting Poultry Workers from Avian Influenza (Bird Flu)*** [DHHS (NIOSH) Publication No. 2008-113]. To request single copies of the Alert, contact NIOSH at

1-800-CDC-INFO (1-800-232-4636)

TTY: 1-888-232-6348

E-mail: cdcinfo@cdc.gov

or visit the NIOSH Web site at

www.cdc.gov/niosh

For a monthly update on news at NIOSH, subscribe to NIOSH eNews by visiting www.cdc.gov/niosh/eNews

DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES
Centers for Disease Control and Prevention
National Institute for Occupational Safety and Health